

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 163

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 17

Au début de l'alinéa 53, substituer aux mots :

« Dans les départements de la Guyane et de Mayotte »

les mots :

« En Guyane et dans le département de Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.